

Assemblée générale d'ORES Assets – Avis au public

L'Assemblée générale d'ORES Assets se tiendra le jeudi 16 décembre 2021 à 18 h à distance.

Dans le contexte sanitaire toujours difficile et en cohérence avec les dernières décisions prises par le Comité de Concertation, cette Assemblée pourra être suivie par vidéoconférence, conformément au Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du CDLD en vue de permettre les réunions à distance des organes.

ORES Assets a mis en place les dispositions suivantes en vue d'assurer la publicité des débats et de garantir un espace d'échange habituellement rencontré lors de nos Assemblées :

- L'Ordre du jour ainsi que l'ensemble de la documentation y afférente sont disponibles sur le site internet de notre intercommunale : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.
- Tout citoyen est invité à adresser toute question sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 13 décembre 2021 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue de l'Assemblée générale le 16 décembre 2021.
- En vertu de l'article 25D de nos statuts, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées. Dans le contexte actuel, cette ouverture se fera en distanciel. Il sera donc possible de suivre la séance par vidéoconférence (outil Teams). Une simple demande en ce sens est à adresser avant le 8 décembre 2021 par mail à l'adresse ci-dessus afin d'obtenir le lien et les modalités de connexion à partir de tout appareil connecté à internet.

ORES Assets se tient à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail précisée ci-avant.

Bien cordialement.